

Lu pour vous par : NATAN WEINSTOCK

Paul B. Fenton et David G. Littman,
L'exil au Maghreb, Presses de l'Université Paris-Sorbonne – 4 c.

Ce volume impressionnant de 800 pages grand format porte le sous-titre « La condition juive sous l'islam, 1148-1912 » et est l'œuvre de deux historiens : David Littman, le mari de Bat-Yeor - la théoricienne de la *dhimmitude*, c'est-à-dire de la condition de soumission absolue qui était le lot des Juifs dans le monde islamique - qui a assisté les Juifs du Maroc au lendemain de l'indépendance du pays, d'une part, et l'universitaire franco-américain Paul Fenton spécialiste de l'histoire juive, d'autre part. Nourri de milliers de documents d'archives (provenant essentiellement des voyageurs, des documents consulaires et des archives de l'Alliance Israélite Universelle), il retrace la condition juive dans les trois pays du Maghreb anciennement français, c'est-à-dire la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Sans oublier les documents iconographiques : chacun connaît, bien sûr, la mariée juive de Tanger d'Eugène Delacroix ; on connaît moins le croquis fait par de Gustave Doré du sac du quartier juif (le « *barrio* ») de Tétouan en 1863, illustrant la férocité joyeuse avec laquelle on égorgeait les Juifs ou celui d'Honoré Fisquet sur l'usage de enfants musulmans d'Algérie de molester de vieux rabbins.

C'est une histoire plus que millénaire d'oppression et d'avilissement qui est rapportée ici car la persécution des Juifs, situés au dernier échelon de la vie sociale quant à la considération sociale est continue depuis la conquête islamique : on a retrouvé les sceaux en plomb du IX^{ème} siècle faisant office de quittances attestant le paiement de la taxe qui leur était infligée, que les Juifs devaient porter au Maghreb, attachés au cou ou au poignet comme des chiens, pour se déplacer d'une localité à l'autre. On en trouvera la reproduction dans cet ouvrage.

Car la condition des Juifs en Afrique du Nord a été parfaitement décrite en son temps par Alphonse Daudet - qui n'avait pourtant rien d'un philosémite - dans *Tartarin de Tarascon* : « en haut, il y a mouci le gouverneur, avec une grande trique, qui tape sur l'état-major ; l'état-major, pour se venger, tape sur le soldat ; le soldat tape sur le colon, le colon tape sur l'Arabe ; l'Arabe tape sur le nègre, le nègre tape sur le juif, le juif à son tour tape sur le bourricot. » ; Autrement dit, le Juif se trouvait tout en bas de l'échelle, plus méprisé que l'esclave noir mais néanmoins un peu plus considéré que l'âne... Condition illustrée par la bastonnade obligatoire encourue par tout Juif qui osait conserver

ses babouches aux pieds en quittant le *mellah*, le quartier juif, ou de s'habiller à en noir ou l'obligation imposée aux Juifs en tant qu'êtres indignes de saler les têtes des criminels décapités, fût-ce le jour de Yom Kippour (d'où le nom de *mellah* donné à leur ghettos : terre salée, maudite).

Lorsque le Sultan du Maroc interroge le *cadi* de Fès en 1836 à propos d'une demande d'autorisation formulée par les Juifs de la cité qui souhaitent construire un hammam dans leur *mellah*, le *cadi* s'y oppose. Dans sa *fatwa*, il explique que « l'absence d'un tel établissement dans toutes les localités de notre pays est en consonance avec l'état d'avilissement dans lequel (c)es sujets du sultan doivent être maintenus en permanence », argument que reprendra le Sultan, face au consul de France en 1842 : « notre glorieuse religion ne leur attribue que les marques de l'avilissement et de l'abaissement ». Volonté d'humiliation que l'on retrouve dans une *fatwa* de 1879 sur l'obligation des Juifs de se déchausser « afin qu'ils soient sous le talon de tout musulman » ... Massacres effroyables, viols systématiques, incendies et pillages se succèdent à Settat, à Casablanca et à Fès de 1907 à 1912, comme au moyen âge en 1465 à Fès ou en 1790 à Tétouan et à Marrakech, marquée par des enlèvements d'enfants juifs en 1891. Pogroms à répétition auxquels s'ajoutent les insurrections des tribus berbères qui ne manquent jamais de s'en prendre aux mellahs dans des orgies d'assassinats, de viols et de pillages.

La malédiction marocaine courante récitée à l'époque s'énonçait comme suit : *al-nasara fil-sanâra, al-yahoud fil-safoud* (« le chrétien au croc ! le juif à la broche ! »). Le sultan Moulay Hasan, quant à lui, tenta de protéger les Juifs de Marrakech en 1892, en s'appuyant sur un *hadith* (dit) du prophète Mahomet que l'on aimerait entendre citer plus souvent : « Quiconque commettra une injustice contre un Juif sera mon ennemi lors du Jugement Dernier ».

Au terme de la lecture de ce volume bouleversant, on comprend qu'en dépit de l'antisémitisme des colons français, pour les Juifs du Maghreb la colonisation a revêtu l'apparence d'une émancipation, d'une libération subite survenant après un asservissement séculaire. Cette *dhimmitude* qui constituait une forme de domination coloniale interne des minorités non musulmanes qu'il serait temps de reconnaître en tant que telle.

Nathan Weinstock